Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260626-DELIB2026_091-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 18
- Absents : 4
Date convocation : 16.06.2026
Date affichage : 16.06.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt- cinq juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. TARDY Christian, Maire.

Présents : M. TARDY Christian, Maire, M. BARON Jean-Pierre, Mme BARBEDIENNE Maryvonne, Adjoints.
Mme VILLENEUVE Monique, Mme GOURTAY Brigitte, Mme MORICE Caroline, M. BEAUREPAIRE Olivier, Mme GAUTIER Marie, M. SIMON Ludovic, Mme MENIER Adeline, Mme LEGENDRE Gwénaëlle, M. RAULT Ludovic, M. OREAL Sylvain, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre.

Absents excusés : ANDRE René qui donne procuration à M. Jean-Pierre, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline qui donne procuration à M. OREAL Sylvain, M. GROUAZEL Yoann qui donne procuration à Mme BARBEDIENNE Maryvonne, M. PHILIPPE Jérôme

Secrétaire de séance : Mme GOURTAY Brigitte

DELIBERATION N°2026-091

OBJET : Travaux à l'école publique : validation des travaux et lancement de la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre

La commission bâtiment s'est réunie afin de définir les travaux de rénovation et d'entretien à réaliser à l'école publique.
Les travaux concerneraient :

- Les sanitaires (Problème d'odeurs et d'écoulements, équipements, création d'une arrivée d'eau chaude)
- Le chauffage
- Ravalement et peinture des murs extérieurs
- Brise soleil extérieur ou autres systèmes côté sud (classe maternelle)

Pour l'accompagner dans ce projet, la commune envisage de faire appel à un maître d'œuvre.

Il convient, donc, aujourd'hui de valider les travaux présentés ci-dessus et de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Le contenu de la mission confiée au prestataire sera une mission complète de maîtrise d'œuvre :

- Esquisses (ESQ)
- Avant-projet (AVP)
- Études de projet – dossier de consultation des entreprises (PRO/DCE)
- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)
- Dossier des ouvrages exécutés (DOE)
- Assistance lors des opérations de réception et durant l'année de garantie de parfait achèvement (AOR)

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260626-DELIB2026_091-DE

Compte tenu du montant de la mission de maîtrise d'œuvre qui devrait être inférieur à 90 000 € HT, la consultation pourrait être lancée selon la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux de rénovation et d'entretien à l'école publique
- retient la procédure adaptée comme mode de passation du marché pour la mission de maîtrise d'œuvre
- autorise M. le Maire à lancer la consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce marché

POUR : 18
CONTRE : 0
BLANCS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
TARDY Christian	GOURTAY Brigitte
	MAIRIE DE PLÉDELIAC Côtes d'Armor

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.